



Assurance et Banque

# Tout pour votre santé

L'offre commerciale  
Assurance santé pour  
votre commune

**Je choisis**  
une assurance **citoyenne**

“ Avec l’offre commerciale Assurance santé pour votre commune, vous bénéficiez d’une offre simple qui s’adapte à toutes les situations. ”

Vous bénéficiez en plus d’un **tarif négocié**. Renseignez-vous auprès de votre conseiller AXA.

## Prenez soin de vous avec des services dédiés :

---



Avec le réseau de professionnels de la santé Itelis, identifier les opticiens, centres d’implantologie et audioprothésistes partenaires pour bénéficier de meilleurs tarifs.



Avec la **Téléconsultation Médicale<sup>(1)</sup>**, consulter un médecin à tout moment par téléphone ou vidéo depuis **bonjourdocteur.com**. Une ordonnance pourra vous être délivrée si nécessaire.



Avec **Hospway**, préparer votre hospitalisation ou celle d’un proche en trouvant l’hôpital adapté.

(1) La **Téléconsultation AXA** est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l’Ordre des Médecins. Accessible 24h /24, 7j /7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires des contrats AXA. L’entretien est protégé par le secret médical. Avec l’accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être téléchargée directement depuis l’espace personnel du bénéficiaire sur [bonjourdocteur.com](http://bonjourdocteur.com) ou transmise par fax au pharmacien choisi par le patient et avec son accord ; les ordonnances sont valables partout en Union Européenne. Si une situation d’urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d’urgence. La Téléconsultation AXA est un service conforme au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d’un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d’ordonnance ne peut être délivré. En santé individuelle le nombre de consultations est limité à 12 par an.

(2) L’offre commerciale Assurance santé pour votre commune intègre le **100% Santé** dans ses formules sur certains postes essentiels en optique, dentaire et audiologie. Mise en place du dispositif à partir de 2020 jusqu’à 2021.

## Une offre simple et modulable

---

L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge. **L'offre est un socle avec 3 niveaux de garanties :**

Ma Santé	100 %	Néo
Ma Santé	125 %	Néo
Ma Santé	150 %	Néo

avec 3 modules optionnels Hospi, Optique-Dentaire et Confort.

**Vous êtes couvert au meilleur prix, en ne payant que les garanties et services dont vous avez besoin.**



**0 € de reste à charge sur certains soins et sous réserve :**

- De choisir parmi la liste des équipements prédéfinis,
- Du respect des prix limites de vente par les professionnels de santé.

Pour vous permettre de bénéficier de 0 € de reste à charge sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie<sup>(2)</sup>.

## Avec l'Espace Client bénéficiez de services essentiels

---



Suivez tous vos **remboursements**



Transmettez vos documents pour **une estimation ou un remboursement**



Téléchargez votre **attestation tiers-payant**

Votre interlocuteur AXA



## Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble  
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

**AXA** vous répond sur :



**Je choisis**  
une assurance **citoyenne**

+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur [axa.fr](https://www.axa.fr).

**AXA France Vie.** Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S Nanterre.  
**AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. **AXA France IARD.** Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **AXA Assistance France,** Société Anonyme de droit français au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S Nanterre – Siège social : 6, rue André Gide 92320 à Châtillon.